



Canada Lands Company
Société immobilière du Canada

DDP N° CNT-2022P06
Entretien des ascenseurs – Tour CN

Addenda 4.0 – Publié le 21 novembre 2022

Cet addenda résume les questions reçues et leurs réponses.

1. **Tous les coûts de main-d'œuvre et de matériel associés au remplacement de composants majeurs (poulies, paliers et câbles) sont-ils inclus dans le prix de base du contrat ou la Tour CN va-t-elle payer en sus pour ces réparations (main-d'œuvre et matériel) par l'intermédiaire d'une proposition approuvée.** (Référence : Annexe 1 – Portée des travaux Points 3.1, 3.3, 9.6, 9.7,10. + Annexe A-3 1.1 + 1.2)

Tous les coûts doivent être inclus dans le prix de base. Ce prix de base doit comprendre les travaux de nuit.

2. **En indiquant le remplacement des câbles comme un coût en capital et en fournissant une ventilation, cela signifie-t-il qu'ils sont exclus de la portée du contrat et facturés séparément en dehors du cadre de l'accord?** (Référence : Annexe A-3. Section 1.1.4 + section 1.2.2)

Non, ils ne sont pas exclus. Tous les éléments de coûts en capital doivent être facturés à titre de poste distinct sur la facture. Cela permet à la Société d'allouer facilement et avec exactitude les coûts en capital à ses budgets respectifs. Les exemples comprennent les éléments inclus dans la question ci-dessus. (Remplacement de composants majeurs)

La Société accepterait une ventilation en pourcentage des travaux facturés (par exemple, 60 % exploitation, 40 % capital).

3. **D'autres portées de travaux (couverture améliorée ou réduite) peuvent-elles être incluses en tant que postes distincts en plus de notre prix de base?**

Les Proposants doivent préciser la portée des travaux, aucune autre portée ne sera considérée.

4. **Un Proposant peut-il fournir un prix pour une entente de 10 ans?**

Les Proposants doivent fournir un prix pour la durée définie dans la DDP.

5. Veuillez confirmer les conditions de paiement de l'accord (annuelles, semestrielles, trimestrielles, mensuelles).

La Société acceptera des conditions de paiement annuelles. Toute Proposition qui demande des conditions de paiement annuelles à titre de modification au Formulaire d'accord ne sera pas pénalisée.

6. Un Proposant peut-il fournir un autre prix basé sur des options de conditions de paiement (annuelles, semestrielles, trimestrielles)?

Veuillez fournir un prix en fonction des conditions de paiement mensuelles ou annuelles.

7. Qu'en est-il en cas de défaillance d'un second jeu de câbles de suspension ou de câbles de compensation principaux au cours d'une année civile? Qui est responsable des coûts de main-d'œuvre et de matériel associés à son remplacement? (Référence : Annexe 1 – Portée des travaux Points 3.1, 3.3, 9.6 + Annexe A-3 1.1 + 1.2)

Le Proposant retenu est responsable des coûts de main-d'œuvre et de matériel associés au remplacement.

8. Veuillez nous aviser s'il y a une section où nous pouvons souligner les taux horaires facturables pour les travaux non inclus dans l'accord.

Reportez-vous à l'Addenda 5.0

9. Qu'entraîne la couverture de réserve pour la Saint-Valentin, si cette journée tombe un jour de semaine ou de week-end? Quelle est la durée de la couverture de réserve en nombre d'heures requises? Annexe A-3 Section 1.3.5

Quatre jours, même couverture de réserve que pour la saison A.

10. Veuillez clarifier si la couverture de réserve pour la semaine de relâche inclut deux week-ends. Quelle est la durée de la couverture de réserve en nombre d'heures requises? (Référence : Annexe A-3. Section 1.3.5).

Deux week-ends de couverture de réserve sont inclus. Même couverture de réserve que pour la saison A.

11. Dans le cadre de la portée des travaux, l'entretien ou la réparation, ou encore le remplacement du système de gestion des ascenseurs est-il inclus dans la couverture de l'accord?

L'entretien, la réparation ou le remplacement du système de gestion des ascenseurs est inclus dans la portée des travaux. Il incombe au Proposant de s'assurer que le système de gestion des ascenseurs fonctionne correctement.

12. Comment aimeriez-vous qu'un proposant vérifie qu'il a reçu tous les addendas publiés conformément à la section 2.5.3 Addenda publié.

Veillez consulter l'Annexe 5, point 3.